

## **Rapport n°18**

### **Accunsentu per u programma pruposta da Cità à u titulu di a Dutazione Pulitica di a Cità 2022**

### **Approbation du programme proposé par la Ville au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022**

Créée par l'article 172 de la Loi de finances en 2009, la dotation politique de la ville (DPV) bénéficie aux communes particulièrement défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains. Le territoire de Bastia figure de nouveau parmi les bénéficiaires de cette dotation pour 2022, dont le montant total est de 752 628 €

La note d'information du 20 janvier 2022 détaille les modalités et objectifs prioritaires fixés par le gouvernement et notamment :

- les types de projets subventionnés : projets de fonctionnement ou d'investissements, situés sur la commune de Bastia et répondant aux enjeux identifiés dans le cadre du contrat de ville,
- une attention particulière aux opérations :
  - o de dédoublement des classes en zone REP et REP+
  - o de construction d'établissements d'accueil jeune enfant et structures d'animation de la vie sociale,
  - o de construction ou rénovation d'équipements sportifs de proximité dans le QPV, y compris en pieds d'immeubles,
  - o d'amélioration de l'accès aux services,
  - o de rénovation de locaux associatifs et projets visant à soutenir le développement économique dans les quartiers prioritaires.
- les dossiers de subvention ont été adressés avant le 15 mai 2022 à monsieur le Préfet, qui sous réserve de complétude du dossier et après examen pourra prendre des conventions attributives de subvention.

Ainsi, en lien avec les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville d'une part, et au regard de l'opérationnalité des projets, la Ville de Bastia propose de solliciter la DPV 2022 pour les projets suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention DPV	subvention DPV (€)	subvention Collectivité de Corse	part financement - Ville de Bastia
Action de médiation et de diffusion culturelles dans les QPV	50 000	80%	<b>40 000</b>		10 000
Casa di e scenze - Ateliers et animations scientifiques ; séminaires et conférences	36 000	40%	<b>14 400</b>	14 148	7 452
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>86 000</b>	<b>63%</b>	<b>54 400</b>	<b>14 148</b>	<b>17 452</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention	subvention DPV (€)	subvention Collectivité de Corse	part financement - Ville de Bastia
Restructuration de deux locaux d'activité sur le Bd Gaudin et Redynamisation économique	160 000	80%	<b>128 000</b>		32 000
Travaux urgents - périmètre du NPRU	140 000	80%	<b>112 000</b>		28 000
Expertises techniques complémentaires pour la création d'un pôle de formation à la caserne casabianca en centre ancien	30 000	80%	<b>24 000</b>		6 000
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>330 000</b>	<b>80%</b>	<b>264 000</b>	<b>0</b>	<b>66 000</b>
<b>TOTAL DPV 2022 demandée par la Ville</b>	<b>416 000</b>	<b>77%</b>	<b>318 400</b>	<b>14 148</b>	<b>83 452</b>

Il est précisé :

- que l'action Casa di E Scenze bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 39.3% de la Collectivité de Corse.
- que la communauté d'agglomération de Bastia a également déposé des demandes de financement au titre de la DPV 2022

**En conséquence, il est proposé :**

- D'approuver les projets (contenu, coût prévisionnel) proposés en 2022 au titre de la Dotation Politique de la Ville, soit 5 projets au total dont 2 en fonctionnement et 3 en investissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants de la Dotation Politique de la Ville 2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions attributives de subvention DPV 2022 correspondants, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.